|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES, MARITIMES ET ENVIRONNEMENTAUX****Troisième session**Bali, Indonésie, 4-9 mars 2024 | **SERCOM-3/Doc. 7(1)** |
| Présenté par:Président de la SERCOM2.II.2024**VERSION 1** |

**POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR: QUESTIONS RELATIVES À LA COORDINATION ET À LA COLLABORATION**

# avis DU Groupe de coordination hydrologique et DU Groupe d’experts pour le développement des capacités

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Le président de la SERCOM, contenant les recommandations du Groupe de coordination hydrologique (HCP), en tant que groupe de réflexion sur l’hydrologie, visant à favoriser la cohérence des activités de l’Organisation relatives à l’eau; et les recommandations du Groupe d’experts pour le développement des capacités (CDP) intéressant la SERCOM**Objectif stratégique 2024-2027:** Objectif 1.3 – Développer des services hydrologiques à l’appui de la gestion durable de l’eau et de l’adaptation; Objectif 4.1 – Répondre aux besoins des pays en développement afin qu’ils puissent fournir et utiliser les services essentiels concernant le temps, le climat, l’eau et les domaines environnementaux connexes; Objectif 4.2 – Développer et maintenir les compétences et connaissances essentielles**Incidences financières et administratives:** Dans les limites prévues dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027**Principaux responsables de la mise en œuvre:** La SERCOM, en coopération avec l’INFCOM et le Conseil de la recherche**Calendrier:** 2023-2027**Mesures attendues:** Prendre note des avis du HCP et du CDP et inviter les organes subsidiaires de la SERCOM à donner suite aux recommandations pertinentes du HCP et du CDP |

**PROJETS DE DÉCISION**

## Projet de décision 7(1)/1 (SERCOM-3)

**Avis du Groupe de coordination hydrologique**

**La Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux décide** de prendre note des décisions et mesures proposées par le Groupe de coordination hydrologique (HCP), telles qu’elles figurent en [annexe](#Annexe_decision), et demande à ses organes subsidiaires compétents de réagir en conséquence.

Voir l’[annexe](#Annexe_decision) de la présente décision.

\_\_\_\_\_\_\_

Justification de la décision:

[Resolution 24 (Cg-18)](https://library.wmo.int/idviewer/55219/107) – Perspectives, stratégie et organisation des activités relatives à l’hydrologie et à la gestion des ressources en eau au sein de l’OMM, par laquelle le Congrès a instauré le HCP en tant que groupe de réflexion de l’OMM sur l’hydrologie pour, entre autres, assurer la cohérence des activités de l’Organisation relatives à l’eau.

[Annexe 4 de la résolution 7 (EC-77)](https://library.wmo.int/idviewer/66341/25) – Mandat du Groupe de coordination hydrologique, aux termes de laquelle le Conseil exécutif a approuvé le nouveau mandat du Groupe et sa composition, qui comprend le président et le vice-président du Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD).

Rapport final de la sixième réunion du HCP, tenue du 17 au 19 janvier 2024 pour examiner l’avancement de la mise en œuvre des perspectives et de la Stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie ainsi que du plan d’action associé ([résolution 4 (Cg-Ext(2021)](https://library.wmo.int/idviewer/37353/40))) et pour formuler des propositions sur la poursuite de cette mise en œuvre.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#Annexe_decision)

## Annexe du projet de décision 7(1)/1 (SERCOM-3)

## Décisions prises par le Groupe de coordination hydrologique à sa sixième réunion et soumises à l’examen de la SERCOM

### Décision 4

Le Groupe de coordination hydrologique (HCP) demande aux représentants de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM) et de la SERCOM au sein du HCP de veiller à ce que les plans de travail des commissions techniques soient modifiés en conséquence [*du Plan d’action actualisé pour l’hydrologie*] lors de leur troisième session (mars 2024 pour la SERCOM et avril 2024 pour l’INFCOM).

### Décision 6

Le HCP invite les deux commissions, dans le cadre de la révision et de la mise à jour du *[Guide des pratiques hydrologiques](https://library.wmo.int/records/item/35804-guide-to-hydrological-practices-volume-i)* (OMM-N° 168), Volume I, à trouver des moyens de collaborer adéquatement l’une avec l’autre afin d’assurer la cohérence et l’homogénéité de l’ensemble du Guide.

### Décision 7

Le HCP invite les deux commissions à sélectionner des spécialistes dans un large éventail de domaines hydrologiques (des instruments à la prévision et la gestion), en tenant compte de l’équilibre entre les genres, de l’équilibre géographique et du contexte linguistique, afin qu’ils révisent le Glossaire en coopération avec les experts désignés par l’UNESCO.

### Décision 8

Le HCP demande au Secrétariat et à l’équipe de développement technique du Système mondial OMM d’évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS), en étroite coopération avec le Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD), de développer des normes pour les prévisions hydrologiques et aux fins de la compatibilité avec les produits HydroSOS, en collaboration avec l’Équipe d’experts pour les systèmes opérationnels de prévision hydrologique (ET-OHPS).

### Décision 9

Le HCP demande aux équipes de développement technique et de mise en œuvre régionale d’HydroSOS, avec le soutien du Secrétariat, du Comité permanent des systèmes d’observation et des réseaux de surveillance de la Terre (SC-ON), du Comité permanent des technologies et de la gestion de l’information (SC-IMT) et du SC-HYD, d’organiser des ateliers de développement des capacités et d’élaborer des supports de formation dans le cadre de la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités afin de faciliter la mise en œuvre d’HydroSOS à l’échelle régionale, nationale et des bassins.

### Décision 11

Après avoir examiné le projet de mandat de l’Équipe d’experts sur les services liés à la cryosphère, qui relèverait du SC-HYD de la SERCOM, le HCP suggère des amendements au texte, et note que ce mandat devra être revu par le Groupe d’experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne (EC-PHORS) et d’autres organismes compétents dans le domaine de la cryosphère afin d’éviter toute répétition *[comme cela est présenté dans le document [SERCOM-3/INF 5.2](https://meetings.wmo.int/SERCOM-3/English/Forms/AllItems.aspx)]*.

### Décision 12

Après avoir examiné les projets de document à présenter sur les questions hydrologiques lors de la troisième session de la SERCOM, le HCP prend note des résultats obtenus par le SC-HYD et souscrit aux éléments suivants:

– Objectifs d’étape proposés pour la prochaine intersession (2024-2027) de la SERCOM *[comme cela est présenté dans le document [SERCOM-3/Doc. 4.6(1)](https://meetings.wmo.int/SERCOM-3/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FSERCOM%2D3%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x012000084DDE45D1EB6441B038EF5D42094B33&View=%7B04B55ED8%2DF6BE%2D4154%2DAE46%2D47378509228B%7D)];*

– Proposition de mandat du SC-HYD *[comme cela est présenté* *dans le document* *[SERCOM-3/Doc. 5.2](https://meetings.wmo.int/SERCOM-3/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FSERCOM%2D3%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x012000084DDE45D1EB6441B038EF5D42094B33&View=%7B04B55ED8%2DF6BE%2D4154%2DAE46%2D47378509228B%7D)];*

– Proposition de structure de la composante du Programme axée sur les services hydrologiques *[comme cela est présenté* *dans le document* *[SERCOM-3/Doc. 5.1](https://meetings.wmo.int/SERCOM-3/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FSERCOM%2D3%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x012000084DDE45D1EB6441B038EF5D42094B33&View=%7B04B55ED8%2DF6BE%2D4154%2DAE46%2D47378509228B%7D)]*.

### Décision 13

Notant que récemment les responsabilités relatives aux activités de modélisation et de prévision hydrologiques ont été réparties entre l’INFCOM et la SERCOM sans que le HCP ne soit consulté, ce dernier:

– Rappelle que les activités de modélisation et de prévision hydrologiques sont développées dans le cadre des deux commissions techniques à toutes les échelles spatiales;

– Souligne la distinction entre les processus correspondant à la modélisation et la prévision météorologiques et ceux correspondant à la modélisation et la prévision hydrologiques;

– Rappelle que, au titre de son mandat, il lui incombe d’aider le Conseil exécutif à harmoniser le programme de travail sur l’hydrologie au sein de l’ensemble des organes de l’OMM;

– Reconnaît qu’il est nécessaire de coordonner les activités de modélisation et de prévision hydrologiques afin d’éviter les doubles emplois dans les groupes de travail des commissions techniques liés à l’hydrologie opérationnelle.

### Décision 14

Rappelant que, jusqu’à présent, pour ce qui concerne l’élaboration de propositions visant à répartir les activités de modélisation hydrologique au titre du Plan d’action entre différents secteurs de l’OMM, la volonté collective du HCP a été de fonder la répartition des activités de modélisation et de prévision hydrologiques sur des exigences techniques plutôt que sur des échelles géographiques ou temporelles, le HCP demande à son chef de s’entretenir avec les présidents des commissions techniques pour s’assurer que le HCP sera consulté à l’avenir lors de la répartition des activités de modélisation et de prévision hydrologiques entre les commissions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Projet de décision 7(1)/2 (SERCOM-3)

**Avis du Groupe d’experts pour le développement des capacités**

**La Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux décide** de prendre note des recommandations et mesures proposées par le Groupe d’experts pour le développement des capacités (CDP) à sa septième réunion (mars 2023) (ces recommandations figurent dans le [rapport de la septième réunion du Groupe](https://etrp.wmo.int/pluginfile.php/63809/mod_resource/content/5/Report_CDP-7_V1a.pdf) et sont reproduites en [annexe](#_Annexe_du_projet)) et demande à ses organes subsidiaires compétents de réagir en conséquence.

\_\_\_\_\_\_\_

Justification de la décision:

[Résolution 36 (Cg-19)](https://library.wmo.int/idviewer/68194/480) – Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités, par laquelle le Congrès a approuvé ladite stratégie en tant que cadre des activités de développement des capacités.

[Résolution 37 (Cg-19)](https://library.wmo.int/idviewer/68194/522) – Enseignement et formation professionnelle, par laquelle le Congrès a pris des mesures en faveur de l’approche fondée sur les compétences.

[Résolution 7 (EC-77)](https://library.wmo.int/idviewer/66341/17) – Organes subsidiaires du Conseil exécutif, par laquelle le Conseil exécutif a maintenu en place le CDP avec le mandat défini dans la [résolution 7 (EC-71)](https://library.wmo.int/idviewer/55229/29).

[Résolution 7 (EC-71)](https://library.wmo.int/idviewer/55229/29) – Groupe d’experts pour le développement des capacités, contenant le mandat du CDP.

[Rapport final de la septième réunion du Groupe d’experts pour le développement des capacités](https://etrp.wmo.int/pluginfile.php/63809/mod_resource/content/5/Report_CDP-7_V1a.pdf), en particulier la recommandation 1 et la mesure 3.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#Annexe_decision)

## Annexe du projet de décision 7(1)/2 (SERCOM-3)

## Mesures et recommandations du Groupe d’experts pour le développement des capacités soumises à l’examen de la SERCOM

***Mesure 3 (CDP-7):*** Le Secrétariat dresse et actualise une liste de «demandes d’avis» adressées au Groupe d’experts pour le développement des capacités (CDP), y compris l’état d’avancement des mesures de suivi.

Entités concernées: Les représentants de la SERCOM, de l’INFCOM, du Groupe de coordination hydrologique, du Conseil de la recherche, du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, des conseils régionaux et des centres régionaux de formation professionnelle au sein du CDP, ainsi que les facilitateurs des équipes d’experts communiquent au Secrétariat toute demande reçue directement. Le Secrétariat ajoute à la liste les demandes issues du Conseil exécutif et du Congrès.

Date limite: Mesure permanente

***Recommandation 1 (CDP-7):*** Les membres du CDP poursuivent l’initiative de rédaction d’études de cas montrant des exemples d’application du cadre de la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités, dans le but de constituer une collection de plus en plus étoffée d’exemples à partager en permanence sur le [site Web](https://wmo.int/capacity-development-programme) du Programme de développement des capacités de l’OMM. Les études de cas devraient être actuelles et souligner les liens entre questions opérationnelles, politiques et sociétales. De plus, elles devraient correspondre au Plan stratégique de l’OMM. Il conviendrait de les rédiger en se fondant sur le modèle fourni par l’Équipe spéciale en 2022. L’objectif est de disposer d’au moins un cas par Région de l’OMM.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_